

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ADHÉSION AU CONSEIL ÉNERGIE  
PARTAGÉ (CEP) DU SIGERLY**

Délibération : **02.2015.014**

Transmis en préfecture le :

**2 mars 2015**

Séance du : **24 février 2015**

Compte-rendu affiché le **3 mars 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **18 février 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT  
(à partir du point 9), François VURPAS, Marie-  
Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à  
partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point  
4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie  
JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,  
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT (à partir du point 4)

**Membres absents excusés à la séance :**

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au  
point 4)

**Pouvoirs :**

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALTER**

La maîtrise des consommations d'énergies représente un enjeu pour les communes.  
La promotion d'un comportement économe et responsable s'avère indispensable dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de forte augmentation du coût des énergies.

Le SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise) auquel la commune adhère, réalise pour le compte de ses membres des études d'amélioration énergétique du patrimoine communal.

Toutefois la mise en œuvre des travaux n'était pas accompagnée.

Aussi afin d'améliorer ce résultat, le SIGERLy, à la demande des communes membres, propose désormais un accompagnement complet dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie, via un service appelé « Conseil Énergie Partagé » (CEP), défini par l'ADEME dans une charte signée par le SIGERLy en 2011.

Le syndicat affecte un « Conseiller Énergie » dédié à la commune qui accompagne plusieurs communes, dans le cadre de la mutualisation des moyens mis en œuvre par le syndicat.

Le CEP intervient en amont et en parallèle des éventuels prestataires participant aux projets communaux (bureaux d'étude, maître d'œuvre ... ).

Le service se décline en deux axes :

1. Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies;
2. Aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

L'engagement de la commune et du SIGERLy, d'une durée de 6 ans, est formalisé dans le cadre d'une convention entre les deux parties, qui ne fait l'objet d'aucune rémunération ou contribution supplémentaire particulière au syndicat.

L'obligation principale pour la commune réside dans le fait qu'elle s'engage à désigner un élu référent et un interlocuteur dédié dans les services municipaux, ainsi qu'à fournir au SIGERLy toutes les données utiles à la réalisation de ses missions.

Aussi, afin de bénéficier de ce service, il est proposé de signer la convention « CEP » avec le SIGERLy.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** la convention d'adhésion au « Conseil Énergie Partagé » avec le SIGERLy;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention gratuite d'une durée de six ans et à procéder à toutes les opérations afférentes à cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge BALTER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVÉL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

### **Liste des élus ayant voté CONTRE**

### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------